



## Le mot du maire

A l'occasion de la cérémonie des vœux, j'ai annoncé les projets pour le village décidés par le conseil municipal en 2010. Voici un extrait de mon discours sur le sujet:

**En 2010, nos efforts concerneront en priorité trois domaines : L'enfance, le réseau des eaux usées et les chemins communaux.**

**L'enfance :** Avec l'aide de différents partenaires et dans le cadre de la Communauté de Communes, nous réaliserons une micro-crèche à Moulézan. Elle sera située dans le bâtiment de la poste et permettra l'accueil d'une dizaine d'enfants en permanence. Cela générera aussi de l'emploi.

En même temps, et pour répondre à un besoin évident, nous implanterons une aire de jeux pour les enfants sur l'esplanade du Ranquet.

**Le réseau des eaux usées :** Au centre du village, le réseau des eaux usées s'est détérioré. Cela provoque des odeurs, une surcharge pour la station d'épuration due aux infiltrations d'eaux de pluie. Les réparations commenceront en fin d'année. Nous en profiterons, bien sûr pour réhabiliter la voirie.

**Les chemins communaux :** Ils se détériorent rapidement, surtout à cause des intempéries. Il est nécessaire de les entretenir car ils permettent la circulation à travers le territoire de la commune. Les parties les plus détériorées seront rénovées.

**D'autres réalisations sont prévues :**

Dans le cadre de la Communauté de communes, nous bénéficierons d'un nettoyage mécanisé de l'ensemble du village une fois par mois. Les rues seront dépoussiérées, et dans le centre de la commune, elles seront lavées et désinfectées. Pendant la fête votive, ce nettoyage aura lieu tous les matins .

Le village continuera d'être embelli par des plantes offertes par le Conseil Général, le nettoyage des calvaires. Les trous qui jalonnent les chemins du Vacassé, du Mas de Vincon, de Canté Perdrix seront bouchés.

Nous continuerons l'entretien des bâtiments communaux et compléterons la signalisation du village et sa numérotation.

Au-delà des ces aménagements et de ces équipements, nous devons aussi veiller et aider, comme chaque année, à l'organisation des événements qui animeront notre village : La fête votive, bien sûr, mais aussi des séances de cinéma, de théâtre, de concert, un vide grenier, des journées taurines, des lotos ... etc.

Nous veillerons aussi au bon fonctionnement de nos associations dont je remercie les responsables et les membres pour leur disponibilité. Je salue, au passage, l'initiative de Florence qui avec d'autres ont créé, en 2009, une association de gymnastique volontaire dynamique et conviviale qui a beaucoup de succès dans le village et alentours. Toute initiative de ce genre est la bienvenue.

Je veux aussi insister sur le fait que le rôle des élus est aussi de rappeler à tous les règles de bonne conduite qui permettent et favorise le « vivre ensemble ». Nous continuerons à le faire sans relâche pour que chacun respecte les autres dans une démarche de citoyen responsable.

Très cordialement à tous, Pierre Lucchini.

## Un peu d'histoire: La chandeleur

La Chandeleur est une fête religieuse chrétienne célébrant la purification de Marie et la présentation du Christ au Temple. C'est une fête liée à la lumière, la purification, la fécondité et la prospérité. La chandeleur provient de l'expression « festa candelarum » : la fête des chandelles.

L'origine de la Chandeleur est païenne. Dans les églises, les torches étaient remplacées par des chandelles bénies que l'on conservait allumées pour éloigner, les orages, la mort... et invoquer les bons augures pour avoir par exemple de bonnes moissons l'été suivant.

C'est le pape Gélase Ier au Vème siècle qui remplaça le rite païen, 40 jours après Noël, par cette fête religieuse de la Chandeleur.

De nos jours, la chandeleur évoque avant tout la fête des crêpes. Auparavant, les crêpes étaient faites à base du froment de la moisson précédente utilisée en grande quantité car les futures moissons n'étaient pas loin. Sa forme et sa couleur évoquent le soleil enfin de retour après la nuit de l'hiver.

### DANS CE NUMÉRO :

<i>Le mot du maire</i>	1
<i>Un peu d'histoire: La chandeleur</i>	1
<i>Dictons de février</i>	1
<i>Nettoyage de la Courme</i>	2
<i>Un peu de civisme</i>	2
<i>A noter</i>	2
<i>Cinéma itinérant</i>	2
<i>Petites annonces</i>	2
<i>Chiens dangereux (rappel)</i>	3
<i>Journée des artisans</i>	3
<i>Repas comité fêtes</i>	3
<i>Loto du 3ème âge</i>	3
<i>Recette de cuisine</i>	3
<i>Divers et utile</i>	4

## Dictons de février

- Quand la bise oublie février, elle arrive en mai.
- Si février est chargé d'eau, le printemps n'en sera que plus beau.
- Il vaut mieux voir un loup dans le troupeau, qu'un mois de février trop beau.
- Si février est chaud, croyez bien, sans défaut, que par cette aventure, Pâques aura sa froidure .
- Fossés pleins en février, abondance dans les greniers.
- En février, si au soleil ton chat tend sa peau, En mars, il l'exposera au fourneau.
- Février entre tous les mois, Le plus court et le moins courtois.



## Nettoyage de la Courme

Dans le cadre de la Communauté de Communes Lens Gardonnenque, et parce que Moulézan adhère au Syndicat du Vidourle, une partie des berges et du lit de la Courme qui est sur le territoire de la commune sera nettoyée. Les travaux constituent en un nettoyage sélectif des cours d'eau qui depuis les crues 2002 et 2003 n'ont jamais été nettoyés. A chaque crue les ouvrages routiers (pont, gué) s'obstruent et créent des problèmes majeurs sur les routes départementales et communales. Les travaux vont donc permettre:

- D'enlever des obstacles, embâcles dans le lit et sur les berges.
- D'élaguer certains sujets.
- D'abattre sélectivement des arbres et arbustes qui gênent l'écoulement de l'eau.
- De débroussailler certaines zones.
- De broyer, brûler ou évacuer les rémanents, broussailles ou déchets divers.

Ces travaux sont réalisés par l'entreprise Philip frères pour un montant de 13923,35 € TTC. Ils sont subventionnés à 80% par l'Europe (40%), L'Agence de l'Eau (30%), le Syndicat du Vidourle (20%), la Région (10%). La part de la Communauté de Commune entre dans les 20% du Syndicat.

Pendant le mois des travaux (février), le bois coupé est à la disposition des propriétaires riverains. Pour les parcelles communales, il est à la disposition des habitants du village sans but lucratif (se renseigner à la mairie).

## Un peu de civisme

Rendons notre village encore plus agréable. Un peu de civisme suffit ! Pour cela, rappelons quelques règles simples:

- Le ramassage des détritiques résultant de la taille des haies est à la charge des propriétaires ou locataires.
- Le nettoyage des trottoirs et caniveaux incombe aux riverains (ainsi que normalement le déneigement). Dans le village, ce sont les employés municipaux qui, généralement nettoient les rues. Sans vouloir appliquer « bêtement » la réglementation, ce serait bien que chacun fasse un effort pour entretenir son « devant de porte ».
- Les jeux de ballon sont interdits sur la voie publique, place de l'Église, place de la mairie, place du pigeonier, ruelle, etc... Les parents peuvent inciter leurs enfants à observer cette consigne.
- Les sacs poubelles doivent être sortis le matin du passage des camions de ramassage (lundi, mercredi et vendredi) pour éviter que les animaux les déchirent et éparpillent leur contenu.
- Il faut apprendre aux chiens à éviter de polluer les trottoirs et les rues. La mairie tiens des sachets à la disposition des propriétaires qui en désirent.
- Évitions de garer nos voitures n'importe où. Il y a maintenant assez de places de parking dans le village.
- Attention aux bruits, surtout après 22h (musique, aboiements continus des chiens...etc.).
- Certains ont encore du mal à déposer leurs bouteilles à l'intérieur des containers... Ce n'est pourtant pas très compliqué.

## A noter...

Le dimanche 21 février un défilé de voitures anciennes traversera le village entre 9h30 et 10h30 de minute en minute. Elles viendront de Montagnac et se dirigeront vers Montmirat.

L'association «Temps Libres» organise des activités pour les enfants pendant les vacances de février.

La Rouvière pour les 3-6 ans  
St Geniès pour les 6-12 ans  
Tph: 04.66.63.14.36

L'association «Les Francas» organise des activités pour les ados pendant les vacances de février (12-17 ans).

Ski, patin sur glace, tournois de sports...  
Tph: 04.66.63.01.11 ou 06.76.09.71.20

## Les prochains films dans la communauté de Communes

**En mars** (20h30 - 3,50 €/personne)

06 mars à St-Mamert: OCEANS

12 mars à Mauressargues: OCEANS

19 mars à Montignargues: INVICTUS

26 mars à Gajan: LA PRINCESSE ET LA GRENOUILLE

**En avril** (20h30 - 3,50 €/personne)

06 avril à Fons: OCEANS

17 avril à Moussac: LA PRINCESSE ET LA GRENOUILLE

24 avril à La Rouvière: LA PRINCESSE ET LA GRENOUILLE

30 avril à St Bauzely: GAINSBURG

## Petites annonces

**PHILIPAUTOSERVICES**  
Entretien, réparation, dépannage  
véhicule léger et utilitaire toutes  
marques à domicile ou sur votre lieu  
de travail.

06.19.70.29.82

De 8h à 19h du lundi au vendredi

Si vous voulez vous débarrasser d'un  
tas de terre, téléphonez au  
0673478588. C'est gratuit.

Une coiffeuse tient une permanence au petit foyer le  
premier mercredi après-midi du mois. Elle coiffe les  
dames, les messieurs et les enfants. Prenez vos  
rendez-vous au **0466834300** ou au **0698359730**.

Vous avez une annonce, un  
article, un dessin, une photo à  
communiquer et qui sont utiles  
à la collectivité, faite les  
parvenir à la mairie. Ils  
paraîtront dans un prochain

## ***Rappel pour les détenteurs de « chiens dangereux » (1ère et 2ème catégorie)***

Le code Rural précise que « le fait, pour le propriétaire ou le détenteur d'un animal mis en demeure par l'autorité administrative d'obtenir le permis de détention prévu à l'Article L211-14, de ne pas procéder à la régularisation requise dans le délai prescrit est puni de trois mois d'emprisonnement et de 3 750 euros d'amende », ainsi que des peines complémentaires de confiscation du ou des chiens concernés et d'interdiction de détention d'un animal.

En cas de constatation du défaut de permis de détention, le maire ou, à défaut, le préfet, met en demeure le propriétaire ou le détenteur du chien de procéder à la régularisation dans le délai d'un mois au plus. En l'absence de régularisation dans le délai prescrit, le maire ou, à défaut, le préfet peut ordonner que l'animal soit placé dans un lieu de dépôt adapté à l'accueil ou à la garde de celui-ci et peut faire procéder sans délai et sans nouvelle mise en demeure à son euthanasie. Les frais afférents aux opérations de capture, de transport, de garde et d'euthanasie de l'animal sont intégralement et directement mis à la charge de son propriétaire ou de son détenteur.

**La date limite pour la fourniture des dossiers à la mairie est fixée au 31 mars. A l'issue la loi sera appliquée.**

### **Rappel de la constitution du dossier**

Évaluation comportementale (vétérinaire agréé)

- + Attestation d'aptitude/Formation des maîtres (professionnel canin habilité)
- + Carte d'identification du chien
- + Certificat de vaccination antirabique
- + Justificatif d'inscription au LOF pour les chiens de 2e catégorie sauf pour le Rottweiler
- + Justificatif de stérilisation pour les chiens de 1e catégorie
- + Attestation d'assurance

**= Permis de détention délivré par le maire.**

### ***Journée des artisans***

Le dimanche 28 février aura lieu la traditionnelle journée des artisans organisée par l'association « Loisirs, boules et traditions ». De nombreux exposants vous attendront dans les foyers communaux. Buvette sur place.

### ***Repas du comité des fêtes***

Le comité des fêtes vous convie à son repas le samedi 13 février à partir de 19h00. Soirée dansante. Inscription dans les commerces du village. 13€ /personne  
Les bénéficiaires de cette soirée serviront à organiser la prochaine fête votive de juillet.

### ***Loto du Club du 3ème âge***

Vous êtes conviés au Loto du Club « A Cœurs joie » qui aura lieu le dimanche 14 février à partir de 15h30 au foyer communal. Venez passer un agréable moment et gagner (peut être) l'un des nombreux lots...

### ***Recette : Soupe de concombres (M. MEYER Manfred dit Freddy)***

A essayer sans dire aux convives qu'il s'agit de concombres...

Pour 3 à 4 personnes:

- 2 concombres longs avec leur peau.
- 1 poireau.
- 1 branche de céleri ou un peu de céleri en boule.
- 1 grosse pomme de terre.
- 1 petit oignon.
- 1 cube de bouillon de bœuf.
- Un peu de crème liquide entière.
- Sel et poivre



Laver les concombres en laissant la peau et les couper en dés. Faire de même avec les autres légumes.

Recouvrir d'eau. Ajouter le cube de bouillon. Saler et poivrer. Cuire 1/2 heure.

Passer la soupe au mixer et ajouter la crème fraîche. Remuer et .....Manger! C'est étonnant!

*Comme Freddy, si vous avez une recette insolite, une spécialité que vous voulez partager, n'hésitez pas à la faire parvenir à la mairie.*

### **A NOTER**

**Cinéma:** Vendredi 26 février 2010 à 20h30 au foyer communal. (3€50)

### **LE CONCERT**

*A l'époque de Brejnev, Andreï Filipov était le plus grand chef d'orchestre de l'Union soviétique et dirigeait le célèbre orchestre du Bolchoï. Mais après avoir refusé de se séparer de ses musiciens juifs, dont son meilleur ami Sacha, il a été licencié en pleine gloire. Trente ans plus tard, il travaille toujours au Bolchoï mais... comme homme de ménage. Un soir, il tombe sur un fax adressé au directeur : il s'agit d'une invitation du théâtre du Châtelet conviant l'orchestre du Bolchoï à venir jouer à Paris... Soudain, Andreï a une idée de folie : pourquoi ne pas réunir ses anciens copains musiciens,*

**Les élections régionales auront lieu les dimanche 14 et 21 mars 2010. Le bureau de vote se situera dans le foyer communal. Seuls les personnes inscrites sur les listes électorales seront autorisées à voter. Vous munir de votre carte d'électeur ou d'une carte d'identité.**

### **Au cœur du Bois des Lens**

L'histoire chronologique et anecdotique de notre village, écrite par F.-R. Magdelaine nous fait partager la vie quotidienne des habitants de Moulézan des origines jusqu'à la moitié du 19e siècle. Vous pouvez vous procurer l'ouvrage à la

## Annuaire, renseignements utiles



Mairie:	0466778794
Poste Moulézan:	0466776621
Poste Lédignan:	0466569850
Café de la poste	0466778921
Epicerie	0466778742
La Gourmandine	0466775265
Ecole Moulézan:	0466778622
Collège de la Gardonnenque:	0466833060
Déchetterie St Bénézet:	0466565830
	Ou 0679891319
Communauté des communes	
Lens-Gardonnenque:	0466630080
Pompiers:	0466834058 ou 18
Gendarmerie St Mamert:	0466811033
Samu:	15
Bus STDG	0466292729
Crèches-Halte Garderies	
St Geniès:	0466816255
Parignargues:	0466632404
Centre Hospitalier de Nîmes:	04 66 68 68 68
Centre Hospitalier d'Alès:	04 66 78 33 33
Centre Anti-Poisons:	04 91 75 25 25
Météo France (Gard):	08 36 68 02 30
Préfecture du Gard:	04 66 36 40 40



### Mairie:

Ouverture au public:

Lundi de 14h à 18h

Mercredi de 8h à 12h

Vendredi de 8h à 12h

Le maire est présent en mairie ces jours là, le mardi de 8h à 12h et le jeudi de 14h à 18h. Il peut vous recevoir en permanence sur RDV.

### Bibliothèque:

Lundi de 16h30 à 18h00

### Déchetterie:

Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi

de 09h à 12h et de 14h à 17h30

Carte de membre obligatoire (à retirer en mairie)

### Poste:

Lundi, mercredi, jeudi, samedi: 9h30-11h45

Mardi et vendredi: 9h30-12h00

### Encombrants

Le prochain ramassage des encombrants aura lieu le jeudi 4 mars 2010. Ne déposer devant vos domiciles que de véritables encombrants qui ne rentrent pas dans vos voitures....

Inscription à la mairie (téléphone).

### Fuel

Pour faire baisser la facture de chauffage, on peut se grouper et faire livrer, par un même fournisseur, une grande quantité de fuel domestique. En effet, le prix est dégressif en fonction du nombre de litres livrés. La mairie se charge de collationner les demandes. Préciser nombre de litres, adresse, téléphone. Prochaine et dernière commande: 22 février.

### Nouveau pour l'environnement

Un container pouvant recueillir des cartouches d'encre informatique vide, des téléphones portables usagés, des CD, des DVD, des piles usagées est en place à la mairie. Utilisez le... C'est un geste pour préserver l'environnement.

### Nouveaux moulézanais

Les nouveaux arrivants dans notre village sont priés, s'ils ne l'ont pas encore fait, de se présenter à la mairie (voir heures d'ouvertures plus haut). Merci

### Sacs poubelles

**Certains continuent de sortir leurs sacs poubelles le dimanche et le jeudi. Lorsque le camion passe, ils sont déchirés par les animaux. Faites un effort pour mettre à l'extérieur vos sacs poubelles le matin du passage des éboueurs avant 8h/8h30.**

**Si vous constatez qu'un sac traîne dans le village ou que vous avez « loupé » le ramassage, signalez le RAPIDEMENT à la mairie.**

**Les sacs déchirés et éparpillés par les animaux ne sont agréables pour personne.**

**Évitez de déposer des ordures près des containers à papiers et bouteilles.**

**Les bouteilles doivent être déposées à l'intérieur du container et non à l'extérieur.**

**Chacun doit faire des efforts pour le bien être**

Si vous avez des souris, des rats dans votre maison ou votre voisinage, signalez le à la mairie qui peut vous fournir des appâts empoisonnés.

### Composteurs

Il reste quelques composteurs à vendre au prix de 15 €. S'adresser à la mairie.

Des étiquettes autocollantes « STOP PUB » pour vos boîtes à lettres sont à votre disposition à la mairie